BURNDY
LIBRARY
Chartered in 1941

GIFT OF
BERN DIBNER

Rapport sur le Procès de Galilée et Commencement de ce Procès.

MSS
001262 B
Quarto
SCPIRB

Rapport presenté à Sa Majesté l'Empereur et Roi sur le procès de Galilée

Sire,

Rien n'est plus célebre dans l'histoire des Sciences et de l'inquisition que le procès de Galilée. un des Savans les plus Distingués du dix-septieme Siècle a été forcé par des Théologiens fanatiques de rétracter son opinion sur le mouvement de la Terre autour du Soleil, opinion qui depuis a été enseignée dans toutes les Ecoles même Ecclesiastiques. Galilée aussi pieux qu'éclairé prouvait que son opinion n'était pas contraire à l'Ecriture Sainte bien entendue; mais les Théologiens la trouvant contraire à leurs interêts, en poursuivirent la condamnation avec acharnement. ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est que ces Théologiens ayent trouvé des défenseurs, jusques vers la fin du dix-huitieme Siecle, entr'autres le Protestant Mallet du Pan, et l'ex-Jesuite de Feller.

Les Victoires de votre Majesté qui lui ont
soumis tant d'hommes et tant de contrées,
ont mis aussi en sa possession les pièces
qui composent le procès de Galilée. leur
publication est digne de votre glorieux
règne. quelques-uns sont en latin, mais la
plupart sont en italien. il sera convenable
de mettre une traduction française en regard
de ces différens textes.

l'impression des textes originaux et de
la traduction française formerait un volume
in-4° de 400 pages environ. le manuscrit
étant rempli d'abréviations et contenant
beaucoup de passages difficiles à lire, on ne
pourra se dispenser de le faire copier.

J'ai consulté M. l'Auditeur - inspecteur
de l'imprimerie impériale pour savoir ce
que coûterait le matériel de l'impression,
il m'a répondu que 1000 exemplaires sur
papier ordinaire et 50 sur papier vélin
coûteraient 4894 fr. 86 ct. en ajoutant 2000 f
pour les frais de copie et de traduction, la

dépense entière ne s'élevant qu'à 3000 f environ
on pourrait mettre en vente 800 exemplaires
qui rapporteraient plus de 6000 f.

j'ai donc l'honneur de proposer à votre
Majesté de faire copier, traduire et imprimer
la totalité des pièces qui composent le
procès de Galilée.

je joins au présent rapport la traduction
littérale des premières pièces.

Paris, 23 mars 1811.

Contre Galileo Galilei.

Dans le mois de février 1615 le Père Maître, frère Nicolas Lorini, Dominicain de Florence, fit passer un écrit de Galilée, qui courait de main-en-main, dans cette ville, lequel conformément aux positions de Copernic que la Terre se meut, et que le ciel reste fixe, contenait beaucoup de propositions Suspectes ou téméraires; écrit que l'on pense avoir été composé à l'effet de contredire certaines leçons faites dans l'Eglise neuve de Ste Marie, par le Père Maître Caccini sur le 10e. Chap. de Josué à ces paroles Sol ne movearis. Fol. 2.

Ledit écrit est en forme de lettre au F. Dom. Benoit Castelli, moine du Mont Cassin, en ce moment mathéma=
=ticien à Pise et contient les propositions suivantes:

Que dans l'écriture Sainte se trouvent beaucoup de propositions fausses quant au sens nu des paroles.

Que dans les questions de physique, elle ne devrait avoir que la dernière place.

Que l'écriture pour s'accommoder à l'ignorance du peuple ne s'est point abstenue de s'écarter de ses dogmes les plus essentiels; attribuant à Dieu même des vues très éloignées et contraires à son essence.

Qu'il veut que dans les choses physiques la preuve philosophique prévaille à certains égards sur la preuve Sacrée.

Que le commandement fait par Josué au soleil

de

S'arrêter ne doit point être censé fait au Soleil, mais au premier mobile, puisqu'on ne suit point là le Système de Copernic.

Après des recherches faites, on n'a pu se procurer l'original de cette lettre. Fol. 25.

A été examiné le Père Caccini qui dépose, outre les choses susdites, avoir entendu dire d'autres opinions erronées de Galilée. Fol. 11.

Que Dieu est accident, qu'il rit réellement, qu'il pleure, &c. que les miracles qu'on dit avoir été faits par les Saints ne sont point de vrais miracles. Il nomma plusieurs témoins de l'examen desquels il suit que lesdites propositions n'auraient point été faites assertivement par Galilée ni ses disciples, mais disputativement.

On a vu depuis dans le livre des taches solaires imprimé à Rome et du même Galilée ces deux propositions: Sol est centrum mundi et omnino immobilis motu locali. Terra non est centrum mundi et secundum se totam movetur etiam motu diurno

Le soleil est le centre du monde et entièrement immobile. La Terre n'est pas le centre du monde et elle se meut sur elle-même d'un mouvement diurne.

Fol. 34.

Elles furent qualifiées d'absurdes en philosophie

Fol. 35.

Condamne la première comme formellement hérétique et contredisant expressément l'Ecriture et l'opinion des Saints, la seconde, au moins comme erronée dans la foi en bonne Théologie.

Néanmoins le 25 février 1616, le pape ordonna au Cardinal Bellarmin de citer devant

Soi

Soi Galilée et de lui enjoindre d'abandonner et ne traiter en aucune manière l'opinion de l'immobilité du Soleil et de la Stabilité de la Terre. f. 36 à f.

Le 26 fut par le même Seigneur Cardinal en présence du Père Commissaire du Saint office, d'un notaire et de témoins, faite l'injonction prescrite à laquelle il promit d'obéir. La teneur d'icelle était que *omninò desereret dictam opinionem, nec et de cætero illam quovis modo teneret docuret et defenderet aliàs contra ipsam in Sancto officio procederetur.*

Qu'il abandonnât entièrement ladite opinion et que du reste il ne devait ni la garder en aucune manière, ni l'enseigner ni la défendre; qu'autrement le Saint-office procéderait contre elle.

En conformité de quoi sortit un decret de la Sacrée congrégation de l'*Index*, pour défendre généralement tous les livres qui traiteraient de ladite opinion du mouvement de la terre et de la Stabilité du Soleil. fol. 38.

En 1630 Galilée porta à Rome au Père Maître du Sacre Palais son livre manuscrit pour le faire imprimer, et selon le rapport, fol. 46. il fut par ordre de ce père, revu par son collegue dont le certificat ne paraît pas. On voit au contraire dans le même rapport que le Père maître du Sacré Palais voulait pour plus grande sureté examiner lui même le livre; et pour abréger le temps, il convint avec l'auteur que pendant qu'on imprimerait il ferait voir ce livre feuille à feuille et afin que cela put s'arranger avec l'imprimeur, il lui donna l'*imprimatur* pour Rome.

L'auteur alla ensuite à Florence d'où il pressa le père maître du Sacré Palais de lui accorder la permission d'imprimer là; elle lui fut refusée. L'affaire fut renvoyée ensuite à l'Inquisiteur de Florence et le père maître du Sacré Palais s'étant débarassé de cette cause, lui laissa la charge d'accorder ou non cette permission. Il lui manda aussi tout ce qu'il y aurait à observer pendant qu'on imprimerait.

On a la copie d'une lettre ecrite par le père Maître du Sacré Palais à l'Inquisiteur de Florence, en date de la réponse de l'Inquisiteur, lequel mande qu'il a confié la correction du livre au père Etienne, Conseiller du S. office; on a aussi copie de la préface ou commencement de l'ouvrage et des notes sur ce que l'auteur devait dire à la fin de ce même ouvrage. fol. 48 et Su

Après cela, le père Maître du Sacré Palais ne savait autre chose, sinon qu'il a vu le livre imprimé à Florence et publié avec l'imprimatur de cet inquisiteur et avec l'imprimatur de Rome par ordre du Pape, il fit rassembler les autres exemplaires avec le plus de diligence qu'il a pu. Il examina le livre et trouva que Galilée avait outrepassé les ordres et l'injonction qui lui avait été faite de s'éloigner des hypothèses

Le rapport de tout ceci et d'autres manquement ayant été fait dans la sacrée congrégation du Saint office le 23. 7.bre 1632, Sa Sainteté donna ordre d'écrire à l'inquisiteur de Florence pour qu'il enjoignit à Galilée de se rendre à Rome. fol. 52. à f.

Galilée arrivé et constitué au Saint office le 12 avril 1633, croit qu'il est appellé à Rome pour un livre composé par lui en dialogue, dans lequel il traite des deux plus grands Systêmes, savoir de la disposition des cieux et des élements, livre imprimé à Florence l'an 1632; lequel il a reconnu et dit l'avoir composé dix ou douze ans auparavant et dont il s'est occupé pendant sept ou huit ans, mais non pas continuellement.

Il dit que l'année 1616 il vint à Rome pour apprendre ce qu'il convenait de soutenir concernant l'opinion de Copernic sur la mobilité de la Terre et la stabilité du Soleil; desquelles matières il s'est entretenu plusieurs fois avec les cardinaux du Saint office, et en particulier avec les cardinaux Bellarmin, Araceli, de S.t Eusèbe, Bonzi et Ascoli, et que finalement il fut par la Congrégation de l'Index déclaré que la susdite opinion de Copernic, absolument prise, était contraire à la Sainte écriture et ne pouvait se soutenir et défendre que par supposition; que cette déclaration lui fut notifiée par le Card. Bellarmin comme il appert par le certificat qu'il donna de sa main, et dans lequel il atteste que ledit Galilée n'a point abjuré son opinion mais que seulement cette déclaration lui a

été

été faite ; Savoir que l'opinion que la terre se meut et que le Soleil est fixe était contraire aux Saintes écritures et ne pouvait par conséquent ni s'adopter ni se défendre.

Il avoua l'injonction, mais se fondant sur ledit certificat dans lequel les paroles mêmes quoad modo docendi ne sont pas enoncées, il dit qu'il ne les avait pas retenues ;

Enseigner d'aucune manière.

Que pour imprimer son livre il vint à Rome, qu'il le présenta au père Maître du Sacré Palais, qui le fit revoir et lui accorda la permission de l'imprimer à Rome. Contraint de s'en aller il demanda par lettres la permission de l'imprimer à Florence, mais lui ayant été répondu qu'on voulait revoir de nouveau l'original, et n'étant pas possible de l'envoyer sans danger à Rome à cause de la contagion, il le remit à l'inquisiteur de Florence, lequel le fit revoir par le père Stefani ; après quoi on lui accorda la permission de l'imprimer en observant tout ce qui avait été prescrit par le père Maître du Sacré Palais.

Que Si en demandant ladite permission il ne dit pas au R. P. du Sacré Palais l'injonction susdite, c'est qu'il estima n'être pas nécessaire de la dire, n'ayant pas dans son livre adopté et défendu l'opinion de la stabilité du soleil et du mouvement de la Terre avant d'avoir montré le contraire et le faible des raisons de Copernic.

Le

Le 30 avril, il demanda d'être entendu et dit:
ayant fait réflexion aux demandes qui m'ont été faites
par rapport à l'ordre à moi donné de ne soutenir,
défendre ni enseigner quavis modo la susdite opinion
pour le présent condamnée, je pensai relire mon livre
que je n'avois pas revu depuis trois ans; afin d'observer
si contre mes intentions les plus pures du monde, il
ne serait pas sorti de ma plume des choses d'où
l'on put arguer manque d'obéissance ou autres
objets qui donnassent lieu de m'imputer le dessein
de contrevenir aux ordres de la Sainte église; et
l'ayant minutieusement examiné, m'y attachant
par le long non-usage comme à un écrit nouveau
et d'un autre auteur, je confesse librement qu'il m'a
paru en plusieurs endroits tellement étendu que le
lecteur qui ne me connait pas bien aurait eu sujet
d'en inférer que les arguments avancés comme des
partis faux, et que j'ai eu intention de réfuter, ont été
énoncés de telle manière que leur force engagerait à
les adopter, qu'elle ne laisserait un libre champ. Deux
surtout, en particulier, l'un des taches solaires, l'autre
du flux et reflux de la mer entrent avec des attributs
de force et de vigueur extraordinaires dans les oreilles
du lecteur, plus que celui qui paraissait convenir à
l'auteur qui les tient pour inconcluants et qui voudrait
les réfuter, comme en effet dans mon intérieur et

avec

avec vérité je les ai estimés et les estime encore
comme non concluans et susceptibles de réfutation.
Et pour m'excuser moi même envers moi-même
d'avoir donné dans une erreur aussi éloignée de ma
propre intention, je ne m'en tiendrai pas à dire
que dans l'exposé des argumens de la partie adverse,
quand on a la volonté de les réfuter, on doit surtout
écrivant en dialogue, s'attacher à la force la plus
exacte et non les pallier au désavantage de l'adversaire.
Non content, dis-je, d'une telle excuse, j'ai recours
à celle de la complaisance naturelle que chacun
a pour ses propres subtilités et l'envie de se
montrer plus fin que le commun des hommes en
trouvant aussi pour les propositions fausses,
d'ingénieux, de spécieux discours de probabilité.
En conséquence, quoique je sois, comme Cicéron
avidior gloriæ quam satis sit, si j'avais
maintenant à déduire les mêmes raisons, il n'y
a point de doute que je les énerverais en telle
sorte qu'elles n'auraient point l'apparence de la
force dont elles sont entièrement et réellement privées.
Mon erreur a donc été, ainsi je le confesse, une vaine
ambition, une pure ignorance et inadvertance. Pour
plus grande preuve que je n'ai point tenu et que je
ne tiens pour vrai l'opinion susdite du mouvement
de la terre et de stabilité du soleil, je suis prêt

plus avide de gloire qu'il ne convient.

à

à en faire une plus grande démonstration si on me l'accorde ; l'occasion actuelle est la plus favorable, attendu que dans le livre déja publié, les interlocuteurs sont d'accord de se retrouver ensemble après un certain tems pour discourir sur divers problêmes physiques, séparés du sujet traité dans leurs conférences ; et comme je dois y ajouter une ou deux journées, je promets de reprendre les argumens déja donnés en faveur de ladite opinion fausse et condamnée et de les réfuter de la manière la plus efficace que Dieu m'inspirera.

Pour sa défense il présente le certificat du Cardinal Bellarmin, aux fins de montrer qu'on n'y trouve point les paroles de l'injonction quovis modo docere et il assure que dans le cours de 14 ou 16 ans il en a perdu entièrement la mémoire, n'ayant point eu occasion d'y penser. Fol. 79 et 83.

Il prie qu'on l'excuse s'il a enfreint l'injonction qui lui a été faite ; puisque ne se rappellant pas les mots quovis modo docere, on croyait que le decret de la congregation de l'Index suffisait, étant ce decret public et en tout conforme aux expressions qui sont dans le certificat, savoir que ladite opinion n'a point du être adoptée ni d'affendue ; d'autant plus que pour l'impression de son livre,

lui

(lui Galilée) a observé tout ce à quoi le decret
l'obligeait. Il parle ainsi non pour se disculper
d'erreur, mais pour qu'on ne lui impute point de
ruse ni de méchanceté, mais seulement une vaine
ambition.

Il met humblement en considération son âge
caduc de 70 ans, accompagné d'infirmité digne
de pitié; l'affliction d'esprit pendant dix mois
les incommodités soufferts dans le voyage, les
calomnies de ses rivaux aux quelles ont été
en butte son honneur et sa réputation.

Illustrissime et Reverendissime Seigneur,

Outre le devoir commun de tout bon chrétien il y en a un plus étendu imposé à tous les religieux de St. Dominique comme aux chanoines blancs et noirs du St. office, institutions par leur Saint père, et en particulier à tous les théologiens et prédicateurs. C'est de ce devoir que je m'acquitte, moi le plus petit de tous en le serviteur le plus dévoué, en particulier, de V. S. illustrissime. m'ayant été remis entre les mains un écrit qui court dans cette de tout le monde, écrit composé par ceux qui se nomment Galiléistes, affirmant que la terre se meut et que le Soleil reste fixe, suivant le Système de Copernic, et dans lequel au jugement de tous nos pères de ce religieux couvent de St. Marc, il se trouve plusieurs propositions qui paraissent ou Suspectes ou téméraires, comme de dire que certains mots du langage de la Sainte écriture sont inconvenants, et que dans les disputes sur les effets de la nature cette même écriture tient le dernier rang, et que ces interprètes errent bien souvent dans l'exposition de ces effets en quelle ne doit décider dans autre chose que dans les articles qui concernent la foi; que dans les choses ---- naturelles l'argument philosophique ou astronomique

a plus de force que le Sacré et le divin ; lesquelles propositions V. S. illustrissime verra soulignées par moi dans ledit écrit dont je lui envoye copie, et finalement que quand Josué commanda au Soleil de s'arrêter, on ne doit entendre ces mots que d'un commandement fait au premier mobile seul et non au Soleil même. Voyant néanmoins que cet écrit circule dans les mains de chacun, sans être arrêté par aucun des Supérieurs qui veulent exposer les Saintes écritures à leur mode et contre la commune explication des SS. Pères et défendre l'opinion visiblement contraire en tout aux Saintes écritures ; apprenant aussi qu'on parle par honorablement des SS. Pères anciens et de S. Thomas, et qu'on inculpe toute la philosophie d'Aristote (de laquelle la théologie Scholastique fait tant d'usage) et qu'en somme pour faire preuve de bel esprit on dit mille impertinences qui se disent dans toute notre ville maintenue si catholique autant par le bon naturel des habitans que par la vigilance de nos Serenissimes Princes - j'ai pris sur cela le parti d'envoyer comme je l'ai dit cette pièce à V. S. illustrissime ; afin qu'étant comme elle l'est remplie de plus Sainte Zele et intéressée par le rang qu'elle tient, comme ses illustrissimes collegues, à tenir les yeux ouverts

en matière semblable, elle puisse, si elle trouve qu'il y ait besoin de correction, apporter les remèdes qu'elle jugera nécessaires; pour que parvus error in principio non sit magnus in fine. Quoique j'eusse pu aussi vous envoyer copie de notes faites sur cette lettre dans ce couvent, je m'en suis cependant abstenu par modestie, puisque j'écrivais à V. S. qui sait tant de choses ici et à Rome où comme a dit S.t Bernard la foi a des yeux de Linx, linceos oculos habet. Je proteste que je regarde tous ceux qui se nomment Galiléistes pour des hommes de bien et de bons Chrétiens, mais qui sont un peu subtils et un peu durs dans leurs opinions; comme je puis dire aussi que dans mon emploi je ne me détermine que par le zèle, je supplie V. S. illustrissime que ma lettre (je ne parle pas de l'écrit ci-joint) soit tenue secrète, comme j'en suis certain et ne soit point considérée comme une déposition judiciaire, mais comme un avis charitable entre Elle et moi, entre le serviteur et le patron le plus estimé. Je fais de plus savoir qu'à l'occasion dudit écrit, il y a eu une ou deux leçons publiques dans notre Eglise de S.ta Marie Novella par le Père Maître, frère Thomas Caccini exposant le livre de Josué et le chapitre

dixieme du dit livre. C'est par là que je finis lui demandant sa sainte bénédiction, lui baisant l'habit et demandant une petite part des saintes prières....

Copie d'une lettre écrite par le Seigneur Galilée au R. P. Dom Benedetto Castelli, Moine de Montcassin et mathématicien de Pise.

En omettant l'exorde, il commence ainsi :

Quant à la première demande qui a été faite à votre Paternité, il me semble qu'il lui a été avec la plus grande prudence proposé en par elle accordé et mis en thèse que la Sainte écriture ne peut jamais mentir ne errer, mais que ses decrets sont d'absolue et inviolable vérité. Seulement j'aurais ajouté que quoique la Sainte écriture ne puisse errer ses interpretes et les commentateurs le peuvent pourtant de différentes manieres dont la plus grave et la plus fréquente serait de vouloir s'en tenir toujours au pur sens littéral ; parce que de cette maniere on approuverait non seulement diverses contradictions mais aussi de graves hérésies et des blasphèmes et qu'il faudrait nécessairement donner à Dieu et des pieds et des mains, ainsi que des affections corporelles et humaines comme la colère, le repentir, la haine et aussi quelquefois l'oubli des choses passées et l'ignorance de l'avenir. D'où il suivrait que comme dans la Sainte écriture on trouve plusieurs propositions fausses quant au sens nu des termes, mais présentées de cette façon pour s'accommoder à l'ignorance de la

plus grande partie du peuple; ainsi pour le petit nombre de ceux qui méritent d'être séparés de la stupide populace il est nécessaire que les Sages interprètes fassent connaître les véritables Sens en indiquant les raisons particulières pour lesquelles on les a énoncés par de telles expressions.

Etant donc posé que la Sainte écriture en beaucoup d'endroits est non seulement susceptible mais a nécessairement besoin d'une exposition différente du Sens apparent des mots, il me semble que dans les disputes de physique elle devrait être mise de côté; l'écriture et la nature procédant également de la parole divine, la première comme dictée par l'esprit Saint et la seconde comme la très exacte exécutrice des ordres de Dieu. En outre étant admis que dans les écritures pour s'accommoder à l'esprit du vulgaire, on dit beaucoup de choses différentes, en apparence et quant à la signification des paroles, de ce qui est absolument vrai, mais au contraire que la nature est inexorable, immuable, et ne s'embarrasse de rien; que ses raisons secrettes et ses modes d'agir, sont ou ne sont pas manifestés à l'intelligence des hommes, parce qu'elle ne s'écarte jamais des bornes et des loix prescrites pour elle, il paraît que celui des effets naturels que la judicieuse expérience nous met devant les yeux et les démonstrations nécessaires que nous en donnons ne doivent en aucun

car être révoqués en doute à cause de quelques endroits de l'écriture qui auraient dans les paroles une forme différente, parce que tous les termes de l'écriture ne sont pas liés à des obligations plus rigoureuses que tous les effets de la nature. Bien plus si dans la seule vue de se prêter à l'ignorance du peuple, elle ne s'est point abstenue de s'écarter de ses principaux dogmes attribuant à Dieu même des conditions à propos de vue et contraires à son essence, qui voudra soutenir avec assurance qu'ayant d'un côté mis cet égard en parlant incidemment de la terre et du soleil ou d'autre créature, elle a préféré de s'en tenir rigoureusement pour le fond à l'étroite et limitée signification des mots? Surtout en prononçant de ces créatures les choses les plus éloignées du premier but des livres Sacrés, vû que ces choses dites et présentées nuement et sous le véritable aspect auraient nui à l'intention première, en rendant le peuple plus difficile à persuader des articles qui ont pour objet notre Salut. Cela posé et de plus comme il est évident que deux Vérités ne peuvent jamais se contrarier, le devoir des Sages interprètes est de travailler à trouver les véritables sens de certains passages Sacrés conformément avec les conclusions de physique dont le sens est clair, et les démonstrations générales. Bien plus étant de fait, comme j'ai dit, que les écrivains quoique dictés par l'esprit Saint, pour les raisons

alléguées admettent en beaucoup d'endroits des interprétations éloignées du sens littéral, et de plus comme on ne peut affirmer avec certitude que tous les interpretes ont parlé d'après l'inspiration divine, je croirais que on agirait prudemment si on ne permettait à personne d'attaquer les passages de l'écriture Sainte ni de les contraindre d'une certaine façons à soutenir pour Vrais quelques points de physique dont le Sens et les raisons démonstratives en nécessaires nous pourraient une fois prouver le contraire. Oh! qui veut mettre des bornes aux esprits humains? Qui voudra assurer qu'il sait déja tout ce qu'il y à savoir dans le monde? Tout cela en pas rapport aux articles concernant le Salut et l'établissement de la foi, contre les forces desquels il n'y a point à craindre qu'on puisse rien opposer de valide et d'efficace, le meilleur conseil serait peut-être de n'y en point joindre d'autres sans nécessité. Et s'il en est ainsi combien plus grand serait le desordre si on les y joignait de l'autorité des personnes dont non seulement nous ignorions qu'elles parlaient d'après l'inspiration de la divinité, mais que nous voyons clairement avoir été dépourvues de cette intelligence nécessaire, je ne dis pas pour combattre, mais pour comprendre les démonstrations dont les plus ingénieuses sciences se servent pour affermir leurs conclusions! Je croirais que l'autorité

des livres Saints a eu seulement pour objet de persuader aux hommes les articles et propositions qui étant nécessaires pour leur salut et au dessus de tout raisonnement humain ne pouvent pour une autre Science ni pour un autre mérites créance que par la bouche même de l'Esprit ; mais que le même Dieu qui nous a doués de notre sens, de la parole, de l'intelligence ait voulu subordonner l'usage de ces présents, donnés avec un autres les connaissances que nous pouvons acquérir par eux, c'est ce que je ne prends pas qu'il soit nécessaire de croire, surtout dans les sciences dont une petite partie, consiste en diverses thèses et conclusions qu'on ne lit point dans l'écriture. Celle est exactement l'astronomie dont il s'y trouve une partie si petite, que les planètes n'y sont pas seulement nommées. Cependant si Moyse avait eu dessein de faire entendre au peuple les arrangements et mouvements des corps célestes, il n'en aurait point parlé si brièvement que c'est comme rien, en comparaison d'une infinité de hautes et admirables conclusions qui se rencontrent dans cette Science.

Votre Paternité verra donc, si je ne me trompe avec combien de desordre procèdent ceux qui dans les questions de Physique et qui ne sont pas directement de foi, établissent d'abord des partages

de l'Ecriture ; bien souvent mal entendue par eux.
Mais si ces personnes la croyent véritablement avoir
le vrai sens de ce passage particulier de l'Ecriture
et sont en conséquence persuadées qu'elles ont en main
la vérité absolue de la question qu'elle ont intention
d'examiner, qu'on me dise ingenuement si on estime
qu'il reste un grand avantage à celui qui dans une
dispute de physique se met en avant pour soutenir
le vrai qu'il ait, dis-je, un grand avantage sur
l'autre qui a intérêt de soutenir le faux ? Je sais
qu'ils me diront oui et que celui qui soutient le sentiment
vrai pourra avoir mille expériences et mille démonstrations
nécessaires pour sa cause, et que l'autre ne peut
avoir que des sophismes, des paralogismes et des
subterfuges. Mais si, se tenant toujours dans les
bornes naturelles, ne produisant d'autres armes que les
philosophiques, ils savent être si supérieurs à leur
adversaire, pourquoi, quand on s'attaque de près,
mettre tout à coup la main sur une arme inévitable et
terrible qui à la seule mise à terre le plus adroit,
le plus expert champion ? Si je dois dire le vrai,
je crois qu'ils sont les premiers atteints et que se
sentant inhabiles à pouvoir résister fortement aux
assauts de l'adversaire, ils essayent de trouver un
moyen sur de ne point se laisser approcher. Mais

pourquoi, comme j'ai dit, celui qui est chargé de la partie vraie aurait-il par-elle un si grand avantage sur son adversaire, pourquoi aussi est-il impossible que deux vérités qui vont au devant l'une de l'autre ne doivent cependant craindre d'assaut que de la part de celui qui voudra que le champ de la parole nous soit aussi donné, et que nous soyons entendus des personnes intelligentes, et non victorieusement attirées par des propositions et intérêts particuliers? Pour confirmer ceci, je viens maintenant à l'examen du passage de Josué pour lequel Elle a opposé à quelques personnes trois explications, et prenant la 3ème qu'Elle a produite pour mon sentiment comme il l'est en effet, j'y joins quelques raisons de plus, lesquelles je ne crois point avoir dites d'autrefois.

Il est donc posé et accordé pour le moment à l'adversaire que les expressions du texte sacré sont à prendre dans le sens et par quelles présentent, savoir que Dieu à la prière de Josué fit arrêter le Soleil et prolonger le jour, d'où s'ensuivit la victoire; mais demandant encore que la même forme ait lieu pour moi, à moins que l'adversaire ne propose de m'en obtenir et de rester libre quant au pouvoir d'altérer ou changer le sens des mots, je dis que ce passage montre manifestement la fausseté et l'impossibilité de l'opinion d'Aristote et de Ptolémée sur le Système

du monde et au contraire s'accommode très bien avec
celle de Copernic.

D'abord je demande à l'adversaire s'il sait de quel
mouvement se meut le Soleil. S'il le sait, force est
qu'il réponde; il se meut de deux mouvements, Savoir
du mouvement annuel d'occident en orient, et du
mouvement diurne, au contraire, de l'orient à l'occident.
D'où en second lieu, je lui demande si ces deux mouvements
si différents et comme contraires entr'eux appartiennent
au Soleil et lui sont également propres. Force est
de répondre, Non; mais que non seulement celui
qui lui est propre, c'est-à-dire l'annuel, mais encore
l'autre ne lui viennent que du ciel le plus élevé, Savoir
du premier mobile, lequel emporte avec soi le Soleil
et les autres planètes et la Sphère étoilée encore,
les obligeant à une conversion autour de la Terre
en vingt quatre heures par un mouvement presque
contraire, comme j'ai dit à leur nature et propre.
Je viens à la 3ème interrogation et je demande par
lequel de ces deux mouvements le Soleil produit le
jour et la Nuit, Savoir si c'est par son mouvement
propre ou seulement par celui du 1er. mobile. Force
est de répondre que le jour et la nuit sont les
effets du mouvement du premier mobile et non de celui
qui est propre au Soleil dépendant, non le jour et
la nuit, mais les différentes saisons et l'année
même.

Maintenant, si le jour ne dépend point du mouvement du Soleil mais de celui du 1er. mobile, qui ne voit pas que pour allonger le jour il est nécessaire d'arrêter le premier mobile et non le Soleil ? Quel est aussi celui qui entendra ces premiers élémens d'astronomie et qui ne verra pas que si Dieu avait arrêté le mouvement du Soleil, au lieu d'alonger le jour il l'aurait resserré et rendu plus court ? puisque le mouvement du Soleil étant en sens contraire de la conversion diurne, plus le Soleil se meut vers l'orient plus il se verra contraint à retarder son cours à l'occident ; et en diminuant ou rendant nul le mouvement du Soleil cet astre arriverait d'autant plus vite à l'occident. Cet événement est sensible dans la lune, laquelle fait ses conversions diurnes autant plus tard après celles du Soleil, que son mouvement propre a été plus rapide que celui de cet astre. — Il faut donc absolument impossible dans le Système de Ptolémée et d'Aristote d'arrêter le mouvement du Soleil et en même tems d'allonger le jour, comme l'écriture assure que cela est arrivé, il faut donc ou que les mouvemens ne soient point arrangés comme le veut Ptolémée, ou il faut changer le sens littéral de l'Ecriture et avancer que quand Elle dit que Dieu arrêta le Soleil elle devait dire qu'il arrêta le 1er. mobile, mais que pour se mettre

à la portée de ceux qui sont à peine en état de
comprendre le lever du Soleil et son passage sous
l'horizon, elle exprime le contraire de ce qu'elle aurait
dit, parlant à des hommes instruits. Joignez à
cela qu'il n'est pas probable que Dieu ait arrêté
le Soleil seul, en laissant courir les autres Sphères,
parce que sans aucune nécessité il aurait changé
et confondu l'ordre entier, les aspects et les positions
des autres étoiles par rapport au Soleil, et grandement
troublé tout le cours de la nature, mais on peut
croire qu'il arrêta tout le Système des Sphères
Célestes, lesquelles depuis ce temps de repos prescrit
retournèrent de concert à leur destination sans
confusion ni altération quelconque. Puisque nous
sommes déjà convenus qu'on ne doit point changer
le Sens littéral du Texte, il est nécessaire de
recourir à un autre Système de parties de l'univers
et voir si selon ce Système le Sens des paroles
marche nettement et sans obstacle, ce qu'on doit
arriver Véritablement.

Ayant donc découvert et démontré nécessairement que
le globe du Soleil tourne sur lui-même en faisant
sa révolution entière environ dans un mois lunaire
comme se font exactement toutes les autres révolutions
célestes; et de plus comme il est très probable et
susceptible de démonstration que le Soleil, instrument

et le plus grand agent de la nature, cœur, pour ainsi dire du monde donne non seulement comme eux la lumière, mais encore le mouvement à toutes les planètes qui vont autour de lui, lorsque, conformément aux positions de Copernic nous attribuerons principalement à la Terre la révolution diurne, qui ne voit pas que pour former tout le Système d'où, sans déranger en rien le reste des rapports changeans des planètes se prolongeraient l'espace et le tems de la clarté diurne, il a suffi que le Soleil fut arrêté, comme portent exactement les paroles du Texte Sacré? C'est donc là le mode selon lequel sans introduire aucune confusion entre les parties de l'univers et sans altérer les paroles de l'Ecriture, on peut en arrêtant le Soleil allonger le jour sur la Terre.

J'ai écrit beaucoup plus que mes infirmités ne le permettent. J'offre mes services à V. Pat.nité et lui baise les mains, en demandant pour Elle à Dieu de bonnes festes et toute sorte de felicité.

à Florence, le 21. 7.bre 1613.

De votre Sainte Paternité, très Révérend,

le Serviteur le plus affectueux,

G. G. C'est à dire Galileo Galilei.

au dessous.

au très Révérend Père, très honorable Père le Père Dom Benoist Castello, moine du Mont Cassin et lecteur des mathématiques.

à Pise.